DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 MARS 2016

Délibération
n° 2016.03.104

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Régie Urbaine (ARU)

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016

DELIBERATION N° 2016.03.104

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE / POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE	Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION REGIE URBAINE (ARU)

Basée sur le territoire de la commune d'Angoulême, l'Association Régie Urbaine (ARU) est une structure d'insertion sociale par l'économie.

Les missions de l'ARU sont les suivantes :

- Sur le plan économique, d'intervenir à l'échelle de l'agglomération en proposant des prestations dans différents domaines d'activités (bâtiment, entretien, maraichage, …).
- Dans le domaine social, de permettre à des habitants issus prioritairement des zones urbaines sensibles de GrandAngouleme de participer à la gouvernance de l'association, en étant recrutés en tant que salariés.

Les objectifs de l'association sont de :

- Générer du lien social à travers les activités et les services qu'elle apporte aux habitants,
- Articuler une double démarche d'entreprise performante et de développement social et solidaire,
- Agir pour le désenclavement des quartiers,
- Contribuer au développement durable,
- Renforcer la participation effective des habitants au projet de l'Association.

Le budget annuel de fonctionnement de la régie de quartier s'établit à 2 100 000 €. Les prestations vendues et les subventions de fonctionnement s'équilibrent entre 1 012 000 € de prestations et pour 1 042 000 € de subventions.

Bien que la situation de l'association se soit stabilisée au cours des deux derniers exercices, celle-ci est à nouveau critique en raison de la perte d'importants marchés en 2015. Cette situation amène la régie de quartier à engager une réflexion stratégique sur son modèle financier et ses domaines d'intervention dans le domaine économique lié à l'insertion par l'activité. A ce titre, l'émergence de nouveaux secteurs d'activités (dont plus spécifiquement la viticulture et l'agriculture périurbaine) couplés à l'évolution du code des marchés publics permettant d'accéder plus facilement à des marchés « réservés » à l'insertion, représentent des opportunités pour générer de nouvelles recettes pour l'ARU.

Par conséquent, afin de permettre d'accompagner cette nouvelle structuration, il est proposé que GrandAngouleme accompagne l'ARU de façon exceptionnelle en 2016 à hauteur de 35 000 €.

Ce financement s'inscrit dans la programmation des actions du plan de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire et de l'accompagnement de projets en faveur de l'emploi sur le territoire pour l'année 2016.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 24 février 2016,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 9 mars 2016,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER à l'Association Régie Urbaine une subvention exceptionnelle à hauteur de 35 000 €,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ce projet,

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget principal 2016 – Chapitre 65 – Sous rubrique 9010.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **05 avril 2016**	**Affiché le :** **05 avril 2016**